

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with columns for 'ANNUÉL', 'TRIMESTRIEL', 'SEMESTRIEL', 'PAR AN', 'PAR MOIS', 'PAR SEMAINE', 'PAR JOUR' and corresponding prices.

L'ÉLECTEUR JOURNAL DU MATIN

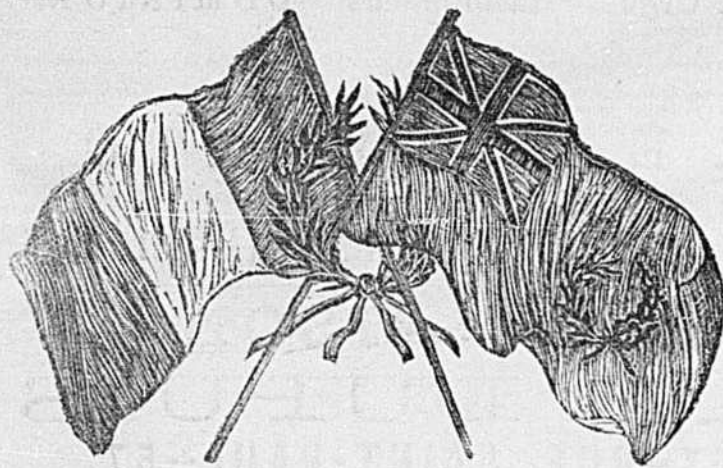
TARIF DES ANNONCES

Table with columns for 'Par ligne', 'Abonnés tous les jours', 'Trois fois par semaine', 'Deux fois par semaine', 'Avis de naissance, mariage ou décès', 'Toutes lettres, etc.', 'Demande d'emploi', 'Demandes de Dames', 'Annonces pour chambres ou pension', 'Annonces d'objets perdus ou trouvés'.

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-cho

QUEBEC, 1er AOUT 1887



Victoire importante

Le gouvernement nationalacclamé par l'un des comtes les plus conservateurs du pays

Le comte de Laprairie enlevé d'assaut par une majorité de 88 voix

Nos lecteurs savent quelle haute idée nous nous sommes faite de la popularité que le gouvernement Mercier s'est acquise après cinq mois à peine d'administration. Nous avons dit et répété à maintes reprises que les bienfaits du nouveau régime étaient appréciés avec une extrême faveur par tout le public indistinctement de parti.

Ce qui vient de se passer à Laprairie nous donne complètement raison, tout en dépassant nos espérances. Le télégraphe nous apprenait en effet que M. Goyette, le candidat national, avait battu le candidat conservateur par 88 voix.

Il s'agissait d'une des luttes les plus formidables qui aient jamais marqué nos annales politiques, véritable duel entre les deux gouvernements d'Ottawa et de Québec. L'un des combattants n'avait pour lui que l'excellence de sa cause, le succès de son administration et les bienfaits qu'il avait déjà opérés en si grand nombre. Son antagoniste avait au contraire vidé son arsenal d'engins de corruption. De l'aveu même de ses organes, il avait mis au crédit du comte de Laprairie une somme de plus de \$35,000 dont la plus grande partie a été dépensée dans la dernière quinzaine. Nous, avons vu nous-même, dans la Commune du village de Laprairie, plus de 100 voitures employées à la construction d'un certain mur de revêtement sous la direction d'agents électoraux, et les électeurs travaillant ainsi à la solde de gouvernement fédéral au moment même où ils étaient appelés à voter.

A part cette corruption châtée, on n'a négligé rien de ce qui pouvait réveiller les vieux préjugés d'autre fois. Les orateurs oppositionnistes ne commentaient jamais un discours que par des apostrophes entflammées aux "vieux de Laprairie". On connaît aussi les clamours de révolte contre l'église poussés par les détracteurs du premier ministre.

L'hon. M. Mercier, à la tête de ses amis, est venu carrément braver la tempête: aux insultes, aux dénominations passionnées de ses adversaires, il a répondu par un appel raisonné à l'esprit de justice, de loyauté et de patriotisme de la population, énumérant ce que son gouvernement avait fait depuis cinq mois qu'il occupe le pouvoir, demandant l'approbation des électeurs pour toute récompense des efforts qu'il a faits pour tirer la province de ses embarras, pour tout encouragement à persévérer dans son œuvre régénératrice.

Ces appels l'ont emporté sur tous les moyens diaboliques que nous mentionnions tout à l'heure et qui ont eu tant de succès dans d'autres parties du Dominion. Encore une fois, M. Mercier a réussi à briser le vieux esprit de parti qui dans le passé a fait tant de mal à notre race. Encore une fois, il a emporté dans un duel régulier contre le gouvernement

fédéral, qui doit commencer à comprendre qu'il a trouvé son maître dans la province de Québec.

Les électeurs de Laprairie ont élu M. Goyette, candidat national, par une belle majorité de 88 voix. Voici le relevé détaillé du scrutin:

Table showing election results for Goyette and Brisson across various districts: St Philippe (54), St Isidore (42), St Constant (146), Laprairie (138), St Jacques (16).

Majorité pour Goyette... 88

Voilà un résultat qui fait également honneur aux électeurs de Laprairie et au gouvernement. Par toute la province, la population doit se sentir heureuse de constater que, même dans les comtés les plus conservateurs, l'esprit de parti sait se taire pour reconnaître loyalement les mérites du gouvernement le plus habile que nous ayons eu depuis la Confédération au point de vue du relèvement des affaires.

Aussi sommes-nous convaincus d'être les fidèles interprètes du public en adressant nos plus chaudes félicitations au gouvernement, à son candidat et aux braves électeurs de Laprairie.

Honneur aussi à toute cette phalange intrépide qui est accourue de tous les points de la province pour combattre vaillamment sous le commandement de son chef, l'hon. M. Mercier! Tous ont bienmérité du parti et du pays, et l'opinion publique le leur rendra par un surcroît de sympathie et de considération.

La démonstration de demain

Rendez-vous général à Somerset

C'est pour demain que le public est convoqué à Somerset pour participer à la grande démonstration organisée en l'honneur de l'hon. M. Laurier à l'occasion de son avènement à la direction du parti libéral au Canada.

Nous l'avons déjà dit bien souvent: ce qui devra attirer nos amis en grand nombre à cet important rendez-vous, ce n'est pas seulement la personnalité du nouveau chef et le prestige énorme dont il jouit, mais surtout l'élévation d'un Franco-catholique à la dignité suprême du parti. Deux idées président à la fête: l'une d'admiration personnelle pour le chef, l'autre de réjouissance publique à l'occasion d'un événement d'une haute portée politique.

Il va de notre intérêt d'apprécier dignement la valeur de l'honneur qui réjaillit sur notre province, en faisant une grande manifestation à la face des autres races qui nous conduisent sur le sol du Canada.

Tous les patriotes, à quelque parti qu'ils appartiennent, devraient se faire un devoir de se rendre à Somerset demain pour prendre leur part de cette réjouissance publique.

Presque tous les sénateurs et députés de notre district y assisteront, de même que le chef du gouvernement provincial et ses collègues.

Ces rapprochements, dans les grandes occasions, sont un élément de force, une sorte de retrempeur pour un parti. Rencontrons-nous donc tous demain matin à la traversée du Grand-Tronc à 8 h. 30.

Nous reviendrons à la ville sur les 8 h. 30 ou 9 h. du soir, avec la satisfaction d'avoir assisté à l'une des démonstrations qui feront époque dans les annales politiques de ce pays.

La "Verité" et les accusations contre le Conseil

Nous n'avons aucune objection à ce que la Verité parle aussi souvent qu'elle le voudra des accusations du Mercury contre le Conseil-de-Ville. Si cela lui fait plaisir, cela nous est parfaitement indifférent. Nous lui avons simplement fait connaître les raisons pour lesquelles, suivant nous, les gens sensés ne doivent plus s'en occuper. Les accusations sont venues quatre ans après les faits incriminés. Elles ont été portées par le Mercury à la veille des dernières élections et en vue de les influencer. Il est établi qu'elles l'ont été sur la foi d'un homme que la cour a qualifié de parjure, de coquin et d'abominable canaille.

Nous pouvons ajouter un petit détail qui n'est pas sans intérêt. C'est Maguire qui était le propriétaire nominal du Mercury, lorsqu'il a lancé ces accusations, mais on sait très bien qu'il n'était que le prête-nom d'une certaine clique. Or, veut-on savoir quels étaient ces individus à la vertu féroce, qui, trop modestes pour exercer au grand jour leur rôle de vengeurs de la vertu municipale outragée, se cachaient derrière lui? M. Langelier en a déjà fait connaître un: M. Dohell, l'homme au ciné de Portland. A côté de lui on trouve ce parangon de pureté politique et municipale qui a nom Thomas McGreevy, puis, le faux Boole Bob, et cet individu plus fameux encore que... la police de New-York brûle du désir de presser sur son sein.

Nous pourrions pousser plus loin cette énumération, car nous avons la liste complète des individus qui se sont servis de Maguire comme d'un instrument, mais nous voulons épargner à quelques innocents bleus qui y figurent l'humiliation de se voir mis devant le public en pareille compagnie.

Voilà les dragons de vertu que la corruption municipale empêchait de dormir lors des dernières élections. Ne suffit-il pas d'indiquer la source de ces accusations pour montrer le cas que le public respectable et intelligent doit en faire?

Faisant abstraction de la source de ces accusations contre le Conseil, on pourrait, cependant, trouver utile de les porter devant les tribunaux s'il était possible de les prouver. Mais, jusqu'à présent, on ne connaît d'autre témoin pour les établir, qu'un individu dont le témoignage ne serait pas reçu pour prouver la vente d'une demi-douzaine d'œufs. Si la Verité a confiance dans ce témoin, comme on serait porté à le croire en lisant ses articles, qu'elle le dise franchement et le public saura à qui s'en tenir sur ces mêmes articles. Si elle n'y a pas confiance, ou elle connaît d'autres témoins, et alors elle doit les indiquer, ou elle n'en connaît pas, et alors elle doit admettre qu'elle parle à tort et à travers.

Si la Verité connaît des témoins, elle a un autre devoir à remplir à moins de passer pour se donner des airs d'un vertu farouche qu'elle n'a pas; elle doit faire comme le Times de New York lorsqu'il a porté des accusations contre la fauneux Theval et ses complices. Ce journal n'a pas demandé au maire de les poursuivre, il les a lui-même traduits devant les tribunaux et fait condamner. Que la Verité en fasse autant, et le public croira à sa sincérité; mais il se moquera d'elle à bon droit, si elle se contente de lancer des accusations et de dire: maintenant, M. le maire, j'ai accusé le conseil, c'est à vous à prouver qu'il est coupable.

La Verité se plaint que le notoire Trudel n'a pas été poursuivi pour parjure, et dit que c'est presque un "sais qu'en se défendant il mettrait au jour toutes les saletés auxquelles il a été mêlé."

Nous nous sommes demandé en lisant ces lignes, si leur auteur rêve, ou s'il a perdu la raison, ou s'il ignore les premières notions de justice criminelle. Ignore-t-il que Trudel a déjà mis au jour toutes les saletés auxquelles il a été mêlé? Il les a racontées dans le plus grand détail, du ton d'un homme qui paraissait et trouver un titre de gloire. Que pourrait-il faire de plus dans un procès pour parjure? Il ne pourrait même pas faire autant, puisqu'il n'y serait pas témoin. Alors qui mettrait au jour ces saletés? Ceux qu'il a voulu y mêler dans son témoignage? Mais ceux-là viendraient nier, et où en seraient les accusations?

La seule procédure à adopter, pour aller au fond de ces accusations, c'est celle à laquelle le maire a eu recours, et qui permettrait à Trudel d'être témoin: une poursuite pour libelle. On en connaît le résultat. Est-ce que vingt autres poursuites du même genre nous avanceraient beaucoup plus?

Pas si insignifiant après tout

Le Chronicle de samedi contenait une tirade furieuse contre l'hon. sénateur Bellerose, parce que ce dernier avait osé entretenir les électeurs de Laprairie du cas du messenger Rattey, un vieil employé du Sénat auquel le Sénat, à la dernière session, a refusé une légère augmentation de salaire de \$100.

Le Chronicle trouve cette question indigne de mention publique dans la bouche d'un sénateur. Si notre confrère veut rétorquer aux débats du Sénat, à la séance du 20 juin 1887, il constatera que cette affaire a été jugée digne d'occuper pendant presque toute la séance l'attention, non pas d'un seul sénateur, mais de toute cette honorable chambre: elle a soulevé un débat très vif auquel ont pris part presque tous les sénateurs présents, les libéraux et les conservateurs nationaux prenant fait et cause en faveur de Rattey, les Tories—et en particulier les orangistes comme le sénateur Clemow—s'y opposant avec force. Cette question, petite en apparence, a même eu les honneurs du vote.

Ce n'est pas grand chose qu'une augmentation de \$100 sur le salaire d'un pauvre employé. Mais le cas de M. Rattey implique des considérations d'un ordre plus élevé. En relisant avec attention le débat qu'il a provoqué au sénat, on se convaincra que, si le sénat a refusé une indemnité de \$100 à M. Rattey par un vote de 25 contre 19, c'est dû au fanatisme anti-français des Tories. Quand il s'agit d'augmenter le salaire d'un fonctionnaire anglais, jamais de pareilles discussions ne s'élevaient; mais du moment qu'il s'agit d'un Canadien-Français, c'est toute une tempête, et toute la tolérance et la magnanimité des libéraux, anglais vont se heurter contre le fanatisme stupide des Tories.

Cette affaire Rattey a aussi son côté de vengeance politique. Il paraît que ce vieil et fidèle employé a le malheur d'avoir un fils qui s'occupe de politique et est libéral. Il a fallu punir le père pour les péchés de son fils: voilà pourquoi messieurs les sénateurs-Tories ont trouvé assez d'importance à l'affaire que le Chronicle trouve si insignifiant, pour en faire l'objet d'un long débat et même d'un vote.

M. le sénateur Bellerose a donc parfaitement raison de citer ce cas aux électeurs comme un trait entre mille du fanatisme avec lequel notre race est traitée sous le présent régime.

ACTUALITES

C'est par une erreur du recteur en pages qu'il a paru dans l'Électeur de samedi un avis convoquant les citoyens à l'Hôtel-de-Ville pour jeudi en rapport avec l'Exposition.

Nous avons reçu le programme prospectus et catalogue du comité permanent de l'Exposition Provinciale.

C'est un beau volume, donnant tous les détails nécessaires sur la partie pratique de l'Exposition.

Le dépit des bleus est indicible.

On a pu s'en former une idée à la lecture des saletés vomies par le Monde de vendredi à l'adresse de l'hon. M. Mercier.

L'argent, le défalcataire de la Banque d'Hochelega, s'est décidé à rentrer de bon gré au pays pour y subir régulièrement son procès. Il est arrivé vendredi soir à Montréal.

Ce soir, inauguration officielle de la lumière électrique des rues.

Son Honneur le maire Langelier donnera lui-même le signal de l'illumination, du deuxième kiosque de la terrasse Dufferin; puis, accompagné des conseillers, des directeurs de la compagnie d'éclairage électrique et des journalistes invités pour la circonstance, fera un voyage de tour de la ville pour juger de l'effet.

Le Courier de St Hyacinthe s'étant plaint d'avoir reçu un avis de désabonnement du registraire provincial, l'Union lui répond en ces termes:

Maintenant le propriétaire du Courier, M. de Labrière, sait parfaitement à quoi s'en tenir sur le sujet du renvoi de son journal et il n'est pas dans une autre position que l'Union qui a été aussi renvoyée par le département dans lequel se trouve M. Langelier, et tous les journaux reçus dans ce département, sans distinction de couleur ni de politique, ont été renvoyés.

La raison en est bien simple.

Lorsque M. Mercier est arrivé au gouvernement et est devenu responsable de l'administration des affaires publiques, il a constaté qu'une des dépenses inutiles dans les différents départements était cette souscription aux différents journaux de la province par le gouvernement, pour le bénéfice exclusif des chefs et employés de ces départements.

C'était une dépense inutile qu'il valait mieux supprimer.

Une excellente institution pour l'avancement de l'éducation primaire, ce sont les réunions d'été dites Instituts, convoquées chaque année sur différents points de la province, où les institutrices de langue anglaise voient ainsi pendant quatre jours des cours de pédagogie qui leur sont donnés par des spécialistes.

Le 12 juillet dernier, 143 institutrices des Cantons de l'Est se réunissaient à Lennoxville. Pendant les quatre jours réglementaires, elles ont suivi avec une assiduité remarquable les cours, s'astreignant au rôle d'élèves.

Les leçons ont été données par des hommes remarquables, tels que M. Rexford, du comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique; M. Harper, docteur en philosophie etc, du High School de Québec; M. McGregor de l'École McGill de Montréal, et un autre savant professeur dont le nom nous échappe.

M. J. B. Cloutier, professeur à l'École Normale Laval, qui était présent, fut invité à donner, lui aussi, une heure de cours. Il en profita pour faire ressortir auprès de son auditoire l'importance d'enseigner les deux langues dans les écoles primaires.

Du Réveil du Saguenay:

"L'Électeur est entré dans sa huitième année d'existence; nos félicitations."

Du Progrès de Valleysfield:

"L'Électeur vient d'entrer dans sa huitième année d'existence. Rédigé par un homme de talent et d'énergie, M. Ernest Pacaud, l'Électeur a rendu depuis sa fondation des services signalés au parti. Toujours sur la brèche, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, l'Électeur a porté haut notre drapeau. Il a droit à la reconnaissance de tous les amis de la bonne cause. Succès et longue vie."

DERNIERES DEPECHEES

Mormons au Nord-Ouest
Winnipeg, 31 juillet.—Une colonie de Mormons est venue s'établir dans les Territoires.

Les moissons à Ontario
Toronto, 30 juillet.—La perspective des récoltes est généralement au-dessous de la moyenne. Le foin est de bonne qualité et a été sauvé en état. Les pois ont manqué.

La "Minerve" fêtee à la Malbale
Grand pique-nique et grand bal

Pointe-au-Pic, 30.—La frégate française la Minerve est arrivée ici à minuit la nuit dernière et partira lundi matin pour Québec. Le juge et Mme Routhier ont donné aujourd'hui un grand pique-nique en l'honneur des officiers français. On y remarquait entre autres l'amiral Vignes, le commandant Menard et les officiers de l'état-major: M. Dubail, consul général de France, le juge et madame Routhier, madame et les demoiselles Roy et Mme Larvoque, de Montréal, mesdames Pacaud, Hankey, Melles Roy, Routhier, Rowan, Clapham, Tascheroan, Turte, Kano, de Québec, M. Garneau, M. et Mme Decelles, d'Ottawa, M. et Mme G. Lajoie, Lacombe, Baby, Meyer, de Montréal, Cook, de Philadelphie, Starnes, Wheeler, Robillard, de Montréal, T. Hamel, Québec, Globensky et Villeneuve, Warlow, Montréal, MM. Stacey, Welch, Dining, Hale, Kennedy, Québec; Wainright, Liverpool; Miles Ross, Angleterre; Mitchell, Québec et un grand nombre d'autres.

Ce soir, grand bal à la salle de Musique. La musique sera fournie par la bande de la Minerve.

Pointe-au-Pic, 31.—L'hon. M. Blake assistait au pique-nique donné hier par Mme Routhier aux officiers de la Minerve. Deux santés furent proposées: La France par M. le juge Routhier et répondu par M. Dubail; La marine française, proposée par M. Dubail et répondu par l'amiral Vignes.

Grand réception ce matin à bord de la frégate; messe solennelle et sermon des plus éloquentes par l'aumônier.

La Minerve part à quatre heures cette après-midi et arrivera à Québec demain matin. L'amiral dinera demain soir chez le Consul de France, l'hon. M. Mercier et quelques autres hommes marquants sont invités.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Masson assistait à la messe ce matin à bord de la Minerve, ainsi que madame Masson.

NOUVELLES D'OTTAWA

Toujours la même manœuvre
Ottawa, 30 juillet.—Les agents du gouvernement à Renfrew ayant demandé du renfort, une bande d'employés civils a été expédiée dans le comté.

(Service spécial de l'Électeur)

Grand emoi. MM. John et Allan Gilmour arrêtés pour vol

Ottawa, 31.—Le constable Grouled de Hull, vient d'arrêter MM. Allan et John Gilmour, marchands de bois de Chelsea sous accusation de vol. Les dits MM. Gilmour se seraient emparés de 2000 billets de pins, propriété de M. Ludger Acan, de la Pointe Gatineau lesquels billets M. Adam avait achetés de M. François Brouillard et d'autres colons du canton d'Egan. Le mandat d'arrestation a été lancé, sur déposition du dit M. Brouillard. MM. Allan et John Gilmour ont été conduits samedi soir chez le recorder Champagne qui a fixé à mardi l'enquête préliminaire. Une grande excitation circule dans la ville de Hull et dans Ottawa.

L'ARRESTATION DE R. P. PARADIS

L'affaire racontée par un journal conservateur

On lit dans la Vallée d'Ottawa:

UNE PERSÉCUTION INIQUE

La persécution organisée par les MM. Gilmour contre le Révérend Père Paradis et les colons d'Egan est entrée depuis quelques jours dans une nouvelle phase.

Nos lecteurs se rappellent que Son Honneur le juge Warlele a rendu jugement ce printemps, en faveur des colons d'Egan, donnant à ces colons plein droit, qu'ils possèdent déjà d'ailleurs, sur des billets coupés par eux-mêmes sur leurs propres lots, et enjoignant aux MM. Gilmour de cesser toute revendication sur tels billets.

MM. Gilmour appelèrent de ce jugement, et la cour d'appel devait donner sa décision le 28 juin dernier, mais, pour une raison ou pour une autre, cette décision ne sera connue que le 15 septembre. Un prévoit de part et d'autre qu'elle sera favorable aux colons d'Egan.

Dans cette prévision MM. Gilmour ont voulu profiter de ce répit pour agir en persécuteurs et user d'intimidation afin d'amener les colons d'Egan à se désister du jugement et des brefs d'injonction obtenus par eux en première instance devant Son Honneur le juge Warlele, et voici comment.

Aussitôt après ce jugement, le gouvernement de Québec avait donné caution pour \$7000 afin de permettre aux colons d'Egan de vendre les billets qu'ils avaient coupés pendant l'hiver, mais les MM. Gilmour entrèrent de force sur la propriété des colons et marquèrent de leur lettre les dits billets, en faisant défense aux colons d'y toucher.

Ceux-ci, forts de leur droit et de la justice de leur cause, n'écoutèrent pas ces menaces, mais vendirent leurs billets à M. Adam, de la Pointe à Gatineau, qui se proposait de les utiliser pour en faire du bardeau.

Ils ne purent cependant qu'en livrer une partie, les tracasseries dont ils étaient l'objet les empêchant de les sortir tous du bois avant la fonte des neiges.

La conséquence est qu'une bonne moitié de ces billets sont dans la forêt, exposés aux incendies ou aux piqures des vers.

Quant aux billets livrés sur la rivière Désert pour descendre par la rivière Gatineau, leur sort n'était pas plus assuré, car les MM. Gilmour, profitant de l'avantage d'avoir des scieries sur les bords de la rivière Gatineau, se sont emparés d'une bonne partie de ces billets et les ont sciés comme leur appartement en propre.

Pour tous ces actes illégaux, MM. Gilmour étaient passibles d'actions au criminel, mais forts de leur droit, le Révérend Père Paradis et les colons d'Egan préférèrent avoir recours au droit civil, et attendre avec confiance le jugement de la Cour d'Appel.

Mais il n'en devait pas être ainsi de l'autre côté.

Voyant approcher la date à laquelle le jugement ne pourra manquer d'être rendu contre eux, ce dont ils ont la certitude, MM. Gilmour ont voulu frapper un coup d'éclat en poursuivant au criminel deux des principaux plaignants dans leur cause, le Révérend Père Paradis et M. François Brouillard, qu'ils accusent le premier d'avoir enlevé la marque G sur un billet, le second d'avoir fait du bardeau avec les billets.

De suite, des mandats d'arrestation ont été pris, des huissiers ont été lancés sur la route, deux de Aymler et un du Désert. Mais avorti à temps le Révérend Père Paradis est descendu à Hull par un chemin détourné, laissant les huissiers se promener à sa recherche, et les obligant ensuite à venir devant M. le magistrat Champagne, à Hull, déclarer la nature de leur plainte.

Les formalités requises en pareil cas furent promptement réglées et l'emprisonnement de Paradis et de Brouillard devra s'ouvrir demain à Hull.

M. Frs. Brocard fut arrêté à sa demeure, amené devant deux juges de paix du Désert, et condamné immédiatement à subir son procès à Aymler aux prochaines assises criminelles. On ne voulut pas accepter de cautions et Brouillard fut dirigé sur la prison, mais à son passage à Hull, les cautions nécessaires furent données et Brouillard remis en liberté, mais laissé sur la voie publique sans un seul sou et sans les moyens de monter chez lui continuer les travaux de sa ferme.

Il est bon de dire ici que les droits de tous les colons d'Egan à la possession de leurs lots et des billets qu'ils y coupent sont parfaitement établis par la loi. Ainsi Brouillard est établi sur son lot depuis trois ans; il a plusieurs arpents de terre défrichés et il a une maison grange et établi. De plus, tous ces colons ont leurs titres et lettres patentes qui leur donnent droit à ces lots et qui les font sortir ainsi de la réserve accordée aux MM. Gilmour.

A Hull, les agents de MM. Gilmour ont fait une nouvelle tentative auprès de M. Brouillard pour l'engager à se désister de son jugement obtenu contre eux en cour supérieure, ce qui leur aurait été sauvé environ \$2,000 qu'ils auront à payer, mais M. Brouillard a refusé.

Au Désert, les agents de MM. Gilmour ont été jusqu'à envahir des colons de l'endroit, à leur promettre de l'argent pour déposer contre le Révérend Père Paradis afin de le faire arrêter sur une accusation quelconque. Un nommé Tremblay s'est même vanté qu'il lui avait offert \$1,000 pour faire cette besogne, qu'il remplissait aujourd'hui. Si MM. Gilmour avaient réussi à faire arrêter le Révé-

(Suite à la quatrième page)

VARIETES

Les cheveux de Mariette

Les beaux cheveux longs, les beaux cheveux blonds qu'elle avait, la petite Mariette! Longs à lui tomber jusqu'aux épaules quand il lui prenait la fantasia...

un de ces jours, peut-être; ça me fatigue la tête depuis quel temps? — Mais, sans les couper tous d'un coup, on pourrait s'arranger...

vante son site pittoresque, son port et ses alentours historiques. Plus d'un poète a chanté ses beautés. Vu que la pente poétique n'est pas encore complé-

C'est ainsi que, dans la plupart des propriétés, des environs de New-York, l'habitation est reliée par lignes télépho-

GRAND PIQUE - NIQUE POLITIQUE EN L'HONNEUR DE L'HON. W. LAURIER

LIGNE DE STE-ANNE "BROTHERS" Ste-Anne de Beupre Chemin de Fer Intercolonial

NOUVELLES

Le Rouvet Ce vaisseau est un aviso de 1ère classe de la force de 175 chevaux.

Feux au Cap-Breton

Des feux de forêt désastreux ont ravagé le Cap-Breton. Une région d'au moins cent milles carrés entre Sydney et Cow Bay a été complètement dévastée.

Accident

Un nommé Fra Binet demeurant à St. Sauveur revenait de Lévis vendredi avec une charge d'écorce de pruche, quand en conduisant sa voiture au ponton du bateau, il voulut retenir un peu le choc que donnerait la voiture, et il glissa sur le bateau.

Une suggestion

On a bien raison de dire que Québec est une ville à mille autres pareille. On

AVIS

JOSEPH PARENT, BUREAUX D'AFFAIRES: No 61 Rue St Pierre

BLANCHET, DROUIN & DIONNE AVOCATS

HON. JEAN BLANCHET, M. P. P., C. R. F. X. DROUIN, C. R. J. A. DIONNE, L. L. L.

